

PETIT LEXIQUE de l'enseignement français à l'étranger¹

Statuts d'enseignants

Détachement : situation du fonctionnaire titulaire placé dans un corps ou cadre d'emplois différent de son corps ou cadre d'emplois d'origine et qui conserve ses droits à l'avancement dans son corps d'origine.

- **Expatrié** : Détaché auprès de l'AEFE pour servir, à l'étranger, dans le cadre d'un contrat limité dans le temps qui précise les fonctions exercées (encadrement, inspection, coordination ou encore animation pédagogique).
- **Résident** : Détaché auprès de l'AEFE pour servir dans le cadre d'un contrat qui précise les fonctions exercées (enseignement et vie scolaire) et les conditions de son renouvellement.
- **Titulaire en détachement direct** : Personnel titulaire de l'Éducation nationale, en détachement, exerçant dans un établissement de la MLF ou autres établissements partenaires sur un contrat de droit local.

Contrat local : Contrat de travail établi dans un autre pays que la France et relevant du droit de ce pays (sauf au Maroc, où le contrat local peut être français). L'agent est alors rémunéré par l'établissement employeur.

- **TNR (titulaire non résident)** : Personnel titulaire de l'Éducation nationale, en disponibilité, exerçant dans un établissement de l'Agence sur un contrat de droit local. Il cesse, durant cette période, de bénéficier de sa rémunération et de ses droits à l'avancement et à la retraite.
- **Non titulaire** : Personnel non titulaire de l'Éducation nationale et exerçant sur un contrat de droit local. Il peut ou non avoir un diplôme délivré par le pays de résidence ou un pays tiers.

Statuts d'établissements

Homologation : Attribuée par le Ministère de l'Éducation Nationale, l'homologation garantit la conformité au modèle éducatif français et la qualité de l'enseignement dispensé. 492 établissements sont homologués.

EGD : Établissement en gestion directe. Ces établissements constituent des services déconcentrés de l'AEFE. Parmi les établissements homologués, l'AEFE compte 74 EGD.

Conventionné : Établissement géré par un organisme à but non lucratif et ayant signé une convention administrative, financière et pédagogique avec l'AEFE. Cette convention porte notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération d'agents titulaires de l'Éducation nationale et sur l'attribution de subventions. Parmi les établissements homologués, l'AEFE compte 153 conventionnés.

Partenaire : Établissement ayant signé un accord de partenariat avec l'AEFE ou la MLF. Les partenaires sont les établissements homologués les plus nombreux (265). Ils sont gérés par des associations de droit privé, français ou étranger. Un accord définit les relations financières qu'ils entretiennent avec l'AEFE ou la MLF, ainsi que les prestations auxquelles ils peuvent prétendre, notamment en termes de formation continue de leurs personnels, d'inspection, d'ingénierie pédagogique, de conseils en gestion et de gouvernance, d'orientation scolaire, d'utilisation des services et des outils mis en place par l'AEFE ou la MLF.

Autres :

CNED : Le **Centre national d'enseignement à distance** est un établissement public qui propose des formations à distance.

FLAM : Programme de consolidation du « français langue maternelle » développé par des associations qui proposent des **activités linguistiques et culturelles dans un cadre extrascolaire à des enfants français ou binationaux** scolarisés dans une autre langue que le français.

«**LabelFrancÉducation**», il s'adresse aux établissements étrangers comprenant une part d'enseignement en français. L'AEFE en assure la gestion.

AEFE : Établissement public placé sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères, assure les missions de service public relatives à l'éducation d'enfants étrangers et d'enfants français résidant hors de France.

MLF : mission laïque française, association à but non lucratif dont le but est la diffusion de la langue et de la culture française à travers la scolarisation à l'étranger.

¹ Extraits du Glossaire de l'AEFE – juin 2018 et du site de l'AEFE